

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 juin 2011

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; Valérie ARBEL ; René BERNARD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Philippe BULABOIS ; Marie-Thérèse MOUREY ; Yves REYNAUD ; Marie-Jeanne PITET.

Secrétaire de séance : Marie Jeanne PITET

Compte rendu de la séance précédente : Sans observation

#### **Elections du délégué du conseil municipal et des suppléments en vue des élections des sénateurs du 25 septembre**

Délégué : René BERNARD

Suppléants : Marie-Jeanne PITET ; René PARISOT. Jean-Paul GUIGNARD

#### **Aménagement chemin zone La Croix, modification**

Suite au précédent conseil municipal, le maire présente une variante à l'aménagement du chemin de la Zone La Croix. Cette variante comprend une place de retournement dans l'emprise des deux derniers lots, la surface non commercialisable est de 65 m<sup>2</sup>. Toutefois compte tenu de l'économie réalisée de 15 mètres de voirie, le coût prévisionnel est de 75 000 € au lieu de 77 000 €.

Il est à noter que, hormis une liaison piétonne, il n'y aura pas de liaison carrossable entre l'aménagement de la Zone La Croix et le lotissement Martin. Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de Mr et Mme LEGLEUHER et de la pétition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ce schéma d'aménagement.

Le maire attire l'attention de chacun, sur la nécessité de prendre connaissance des dossiers d'aménagement dès les études d'avant-projet et de ne pas attendre le dernier moment, ce qui est le cas sur ce dossier, pour apporter des modifications.

Le maire note l'accord à l'amiable des différents partenaires de l'Indivision MARTIN pour la cession gratuite de la voirie du lotissement du même nom. Toutefois il informe qu'il devra recourir à la juridiction compétente afin de régler une fois pour toutes le problème de la cession de la parcelle ZE 307.

**Site Internet de la communauté de communes** : Yves REYNAUD renseigne le conseil sur ce qui sera mis pour la commune, la mairie, notamment historique, tourisme, commerce et artisanat, horaires mairie, compte rendu conseils municipaux, fonctionnement et manifestations des associations.

**Travaux de fauchage** : l'attention est attirée sur les travaux de fauchage de la commune, vu l'absence de monsieur PARISOT la semaine prochaine, le maire se chargera de faire exécuter ces travaux.

**Remarques sur compte rendu du dernier conseil municipal** : Valérie ARBEL informe qu'elle ne signera pas le dernier compte rendu du conseil municipal pour les raisons suivantes :

Il est noté :

« la place de retournement prévue initialement entre la zone La Croix et le lotissement MARTIN ».

Elle dit : « la place de retournement initialement prévue pour le lotissement MARTIN ».

2) « Mr ARBEL et Mme LEGLEUHER ne souhaitent pas voir la circulation à double sens ».

Elle dit « ce n'est pas ce qu'ils ont dit puisque la circulation se fait déjà à double sens dans le lotissement MARTIN.

« la place de retournement est commune aux deux zones ».

Elle dit « comment une place de retournement peut-elle être commune aux deux zones ? si les deux zones se rejoignent je ne vois pas l'efficacité d'une place de retournement. Mr MARTIN sera ravi de savoir que sa place retournement (obligatoire) ne sert plus à rien ».

« faut-il une barrière pour empêcher le double sens ? »

Elle répond « où mettez-vous cette barrière ? dans un cas comme dans l'autre elle bloque la place de retournement d'un côté ou de l'autre ».

### **Communiqué de la gendarmerie**

La gendarmerie demande de lui signaler tous passages de personnes faisant du porte-à-porte sans autorisation, installations de caravanes ou autres même pour une courte durée.

La secrétaire de séance, Le maire,

M J PITET

P. BERNARD